



RÉUNION D'INFORMATION

REPRISE D'ÉTUDES,  
ALTERNANCE,  
VALIDATION DES ACQUIS

RENTRÉE 2022-2023



Université  
Paris Nanterre

● FORMATION CONTINUE  
& ALTERNANCE

# Sommaire

---

1. [Le public de la formation professionnelle continue](#)
2. [Formation initiale \*versus\* formation continue](#)
3. [L'alternance](#)
4. [Principaux financements mobilisés](#)
5. [Principaux dispositifs pour les demandeurs d'emploi](#)
6. [Les obligations vis-à-vis de Pôle emploi](#)
7. [Le Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#)
8. [Les tarifs par niveau de diplôme \(\\*\)](#)
9. [La Validation des Acquis Professionnels et Personnels \(VAPP\)](#)
10. [L'offre de formation à l'université](#)
11. [L'acte de candidature](#)
12. [Documents à fournir pour candidater](#)
13. [Nous contacter](#)
14. [Liens utiles](#)

# 1. Le public de la formation professionnelle continue

---

**Sont considérés comme relevant de la formation professionnelle :**

- Les salarié·e·s
- Les demandeur·euse·s d'emploi
- Les contractuel·le·s ou titulaires de la fonction publique
- Les intermittent·e·s du spectacle
- Les professions libérales
- Les auto-entrepreneur·euse·s
- Les étudiant·e·s en contrat d'alternance...

## 2. Formation initiale *versus* formation continue

---

- La **formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études.
- La **formation continue** s'adresse à un public d'actifs (salariés, demandeurs d'emploi...) qui souhaite reprendre des études pour se professionnaliser ou se reconverter.
  - \_ Le public relevant du régime d'inscription de la formation continue est appelé stagiaire (et non étudiant)
  - \_ Pas de limite d'âge
  - \_ Le rythme et le contenu de la formation ainsi que le diplôme sont identiques quel que soit le statut
  - \_ La formation continue est soumise aux obligations du code du travail (livre VI) et à un cadre réglementaire strict

# 3. L'alternance

---

**L'alternance** permet d'allier des périodes d'enseignement à l'université et des périodes de travail en entreprise.

Il existe plusieurs types de contrats d'alternance :

- **Le contrat de professionnalisation** : ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi sans limite d'âge
- **Le contrat d'apprentissage** : ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus et au-delà dans certaines conditions (diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, travailleurs handicapés, sportifs de haut niveau, projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé)

Les apprentis relèvent de la formation initiale mais la réglementation de l'apprentissage est soumise au code du travail au même titre que la formation continue. A ce titre, le SFCA assure le suivi des apprentis.

# 4. Principaux financements mobilisés

Salarié	Demandeur d'emploi	Salarié fonction publique	Profession libérale et auto-entrepreneur	Etudiant
Plan de développement des compétences	Aide individuelle à la formation (AIF)	Plan de développement des compétences (plan de formation)	FIFPL	Contrat d'apprentissage
Congé de reclassement	Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE 2)	Période de professionnalisation dans la fonction publique d'État et hospitalière (FPE et FPH)	Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE)	Contrat de professionnalisation
CSP (contrat de sécurisation professionnelle)	Contrat de professionnalisation	Congé de formation professionnelle	Fonds d'assurance formation des professions médicales libérales (FAF-PM)	
Reconversion ou promotion par alternance -Pro-A (pour les candidats ayant un diplôme inférieur à la Licence)	Contrat d'apprentissage (avec limite d'âge ou de statut)			
Projet de transition professionnelle via Transition Pro				
Compte personnel de formation (CPF) pour une formation qualifiante ou certifiante				
Financement individuel				

Lien vers le site du SFCA : [Dispositifs de financement](#)

# 5. Principaux dispositifs pour les demandeurs d'emploi

---

Tarif unique : 2000 euros par année de formation

- **Aide individuelle à la formation (AIF)**
  - \_ Prise en charge par Pôle emploi
  - \_ Co-financement Pôle emploi / CPF pour les niveaux certifiants
  - \_ Démarches impérativement achevées 15 jours minimum avant la date de rentrée en formation
- **Aide individuelle pour suivre une formation (AISF)**
  - \_ Financement personnel individuel par le CPF pour les niveaux certifiants
- **Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE 2)**
  - \_ Démarches impérativement achevées 6 semaines avant la date d'entrée en formation

# 6. Les obligations vis-à-vis de Pôle emploi

---

- Toute action de formation doit être validée par Pôle emploi et inscrite dans le PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi).
- Tout demandeur d'emploi relève du régime d'inscription de la formation continue. C'est un point important pour pouvoir continuer à bénéficier des indemnités chômage et bénéficier d'un suivi tout au long de l'année.



# 7. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

---

Le **CPF** est ouvert à toute personne engagée dans la vie active âgée de 16 ans ou plus dans le cadre d'une formation qualifiante ou certifiante (Licence professionnelle, Licence 3, Master 2, DU inscrit au RNCP).

Le CPF est abondé annuellement de 500 à 800 euros selon la qualification du salarié avec un plafond de 5000 à 8000 euros au bout de 10 ans.

Si vous êtes admis en formation, vous pourrez financer tout ou partie de votre formation avec votre CPF via **l'application MonCompteFormation**.

La mobilisation du CPF doit être effectuée 2 semaines au minimum avant la date d'entrée en formation.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

**Attention : vous devrez candidater selon les modalités indiquées par le SFCA et non via l'application MonCompteFormation**

## 8. Les tarifs par niveau de diplôme (\*)

Niveau de diplôme	Tarification formation continue Prise en charge entreprise / OPCO (tarif par année)
Licences 1 et 2	3000 euros
Licence 3	6000 euros
Licence professionnelle	7500 euros
Masters 1 et 2	7900 euros
Doctorat	2000 euros
Agrégation	7900 euros
<i>Frais complémentaires EAD</i>	<i>Licence : 230 €   Master : 260 €   Agrégation : 280 €</i>

(\*) sous réserve des tarifs votés annuellement par les instances de l'université Paris Nanterre

# 9. La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

---

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) permet de faire reconnaître des expériences professionnelles, personnelles et bénévoles en lien avec le diplôme visé pour entrer en formation.

Ce dispositif permet d'être dispensé des prérequis mais ne valide pas de diplôme.

Pour mettre en place la VAPP, vous devez faire une demande d'inscription en reprise d'études.  
Le SFCA vous transmettra un dossier pour la VAPP si vous remplissez les conditions nécessaires.

**La prestation d'accompagnement VAPP (atelier et suivi) est facturée 200 euros. Lors d'un refus d'admission du candidat, seuls 100 euros sur 200 sont encaissés.**

# 10. L'offre de formation à l'université

---

L'offre de formation à l'université pour 2022-2023 est consultable sur :

<https://formations.parisnanterre.fr/fr/catalogue-des-formations.html>

L'offre de formation est classée par niveau de diplôme ou par modalités (formation à distance) comme suit :

**Licence, Licence Professionnelle, Master, Diplôme d'Université, Doctorat**

1. Repérez l'intitulé complet du diplôme choisi (mention et parcours)
2. Consultez les conditions d'admission pour vérifier les prérequis
3. Lisez les livrets pédagogiques pour connaître en détail le contenu des formations afin de mieux cerner les objectifs de la formation ciblée

# Pour mettre toutes les chances de votre côté

---

1. Avoir un projet clair avec des métiers ciblés
2. Identifier le domaine de formation adéquat
3. Repérer l'intitulé exact de la formation et de son parcours en lien avec votre projet et prendre connaissance du livret pédagogique de la formation et des critères d'admission



**En cas d'hésitation, rencontrer un conseiller en évolution professionnelle (CEP)  
et revoir tout le projet de formation pour être bien orienté**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/conseil>

# 11. L'acte de candidature

---

**Campagne de demande d'admission de mars à mai selon le calendrier de chaque formation**

pour toute candidature en formation continue et alternance.

Pour votre inscription, veuillez vous rendre sur : [e.candidat](https://e.candidat)

Informations sur notre site :

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/>

Dates des ateliers VAPP :

- Jeudi 24 mars : 13h30 - 16h30 (en visio)
- Jeudi 14 avril : 13h30 - 16h30

Fin des accompagnements VAPP :

15 jours avant la date de clôture de la période de candidature de la formation visée (voir calendrier eCandidat)

# 12. Documents à fournir pour candidater

---

- Dossier de candidature renseigné
- Copie document officiel d'état civil
- Copie attestation de sécurité sociale
- CV
- Lettre de motivation
- Copie dernière carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Copie dernier diplôme obtenu
- Copie dernier relevé de notes obtenu
- Copie dernier certificat de travail ou dernière fiche de paie
- Copie dernier relevé de situation Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi
- Si mobilisation du CPF, copie attestation "Droits à la formation" de votre Compte Formation

Les modalités de la campagne d'admission  
sont disponibles sur [le site du SFCA à la rubrique " Inscriptions "](#)

# 13. Nous contacter

Votre contact	UFR	Champs de formation
Virginie ASTRUC-LETOURNEUR <a href="mailto:virginie.astruc@parisnanterre.fr">virginie.astruc@parisnanterre.fr</a>	SPSE	Psychologie Sciences de l'éducation
Véronique MARCILLAC <a href="mailto:v.marcillac@parisnanterre.fr">v.marcillac@parisnanterre.fr</a>	PHILLIA	Lettres, Arts du spectacle, Philosophie Théâtre Humanités Information et communication
Léa ALLOUCHE <a href="mailto:lallouche@parisnanterre.fr">lallouche@parisnanterre.fr</a>	DSP LCE SUFOM SSA STAPS	Droit Langues Professorat des écoles 1er degré Histoire, Histoire de l'art, Sociologie, Anthropologie Activités Physiques et Sportives
Mélanie MAHE <a href="mailto:mmahe@parisnanterre.fr">mmahe@parisnanterre.fr</a>	SEGMI	Management, Gestion, Economie Comptabilité, Contrôle, Audit, Informatique

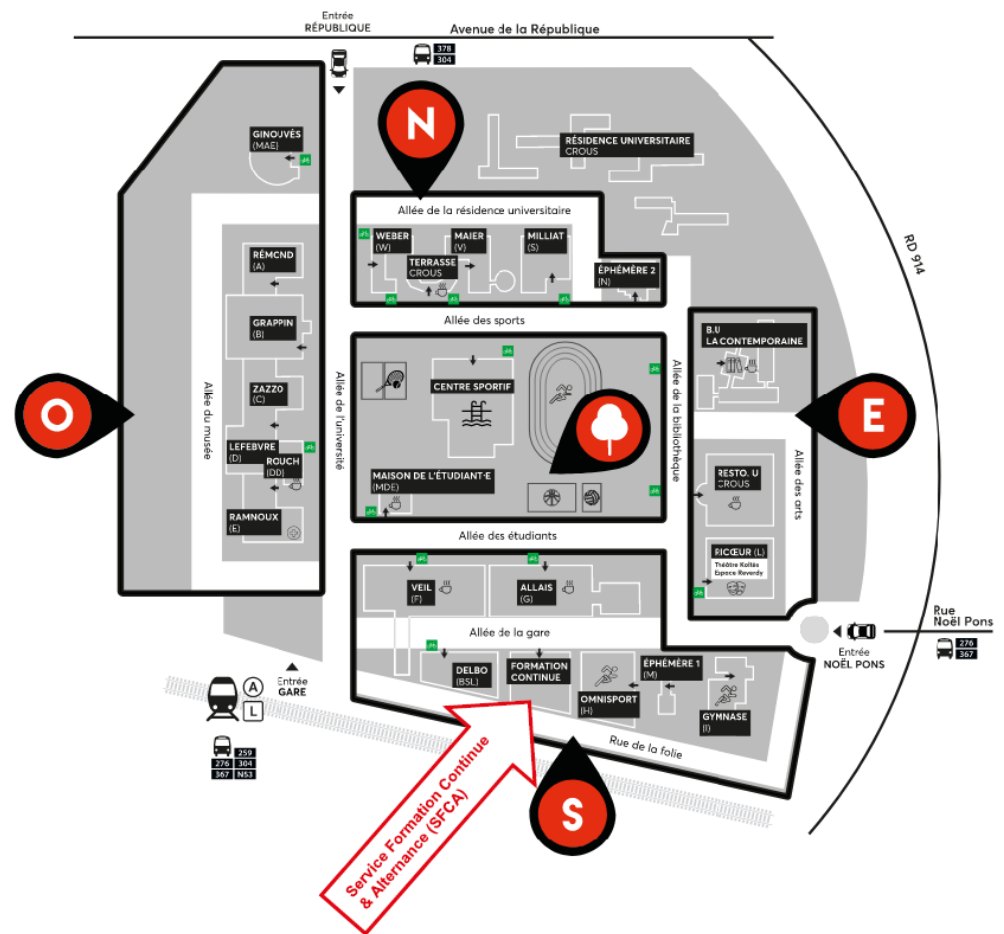


# Étudier à l'université Paris Nanterre

Campus de 32 hectares, l'université Paris Nanterre vous propose :

- Une bibliothèque universitaire ouverte du lundi au samedi avec de nombreux services en lignes
- Un service de restauration à tarif modéré
- L'accès aux installations sportives (piscine olympique, salle de musculation, plus de 40 activités sportives)
- Une offre culturelle diversifiée
- De nombreuses autres ressources : des conférences, des salons professionnels, évènementiels, accès à l'actualité de la recherche.....

## Plan du campus - Université Paris Nanterre



# Liens utiles

---



- [Mon compte formation](#)
- [La formation professionnelle](#)
- [Le portail de l'alternance](#)
- [Le SFCA](#)
- [Le CFA Paris Nanterre](#)
- [La validation des acquis](#) (VAE / VAPP)
- [Le bilan de compétences](#)
- Nous suivre : [@sfca\\_nanterre](#) 

[Université Paris Nanterre](#)

